

**N° 2/2.18**

**[PRÉAVIS N° 35/10.17](#)**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE CHF 100'000.00 POUR L'ANNÉE 2018 À LA MANIFESTATIONS LE LIVRE SUR LES QUAIS**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie à deux reprises, les 30 octobre et 13 novembre 2017. La commission était composée de Mesdames A.F. Cosandey et J. Devaud, Messieurs S. Bolliger, P. M. Burnand (président de la commission), S. Fehlmann, D. Guarna et J.-B. Thüler.

Lors de la première séance, la Municipalité, représentée par M. Vincent Jaques, Syndic et Mme Mélanie Wyss, municipale, Mme C. Joly (Commune de Morges) et M. J.-F. Collet, membre de Grand Chelem Event SA.

Une présentation a été faite par M. Vincent Jaques et M. J.-F. Collet de Grand Chelem Events. Nous remercions les présentateurs pour leurs explications précises et les réponses bien documentées à nos questions, nombreuses.

La commission a eu accès au budget et au détail de la recapitalisation, avant et après. On relève une diminution des charges, un redimensionnement (nombre d'auteurs moindre) et une participation importante de Grand Chelem Event SA (CGE).

## **1 PRÉAMBULE**

Le Livre sur les quais est une manifestation qui existe depuis 2010, imaginée et concrétisée par une libraire morgienne, Mme Sylviane Friederich. Le comité d'alors a changé en 2015 pour différentes raisons qui ne sont pas l'objet de ce préavis. En 2014 le préavis demandant l'augmentation du soutien de la Commune de Morges à cette manifestation a été accepté, à savoir d'accorder CHF 70'000.00 au lieu des CHF 20'000.00 précédemment octroyés (jusqu'en 2014). Cette somme a été votée par le Conseil communal pour une durée de trois ans.

En 2016, la manifestation a connu des problèmes d'organisation et de financement.

Cette année, la Commune présente un préavis avec une proposition d'augmenter la subvention communale à CHF 100'000.00 afin d'offrir une subvention égale à celle du Canton.

Après cette première séance, deux tendances semblaient se dessiner au sein de la commission. Une dont la réflexion portait principalement sur les chiffres, et une autre visant à défendre une politique publique culturelle de valeur.

Les questions des commissaires ont porté sur :

- l'implication de la société privée Grand Chelem Event SA,
- la justification de l'augmentation de la subvention,
- les événements défavorables cités par le préavis,
- le budget de la manifestation,
- le nombre de nuitées hôtelières,
- le bénéfice pour les commerçants morgiens,
- les prestations offertes par la Commune.

La Commune a fourni des réponses détaillées, chiffrées à ces différentes questions.

La manifestation est soutenue par la Ville, par l'ARCAM, par la Société GCE SA, par le Canton de Vaud ainsi que par différents sponsors.

#### Bilan 2017

La manifestation connaît une fréquentation stable, son rayonnement est très important, supra régional, au niveau médiatique et économique.

Le soutien public se monte à 18%, le soutien privé à 34%, les recettes à 48%.

Une étude a été faite par Gregory Saudan (consultant Event Sport et communication) qui analyse les différentes manifestations régionales des districts de Nyon et de Morges. Elle relève les nombreux apports, à différents niveaux, économiques, médiatiques, culturels, etc... Apports positifs et importants, tant financièrement que médiatiquement.

Une autre étude parue dans le magazine BILAN apporte des éléments intéressants quant à l'apport de la culture. Certes, les milieux culturels sont demandeurs, la culture coûte mais rapporte aussi. Il s'agit d'un investissement durable pour la société, pour la qualité de vie des habitants d'une ville, pour les liens entre les gens, pour le rayonnement de la Ville.

#### Pourquoi soutenir ce rapport

Financement de la Ville.

Cette manifestation est soutenue d'une part par les pouvoirs publics d'autre part par une entreprise privée, ce qui permet de garder son caractère ouvert, sa gratuité, son accès facile, son lien avec les écoles. Même si certaines activités proposées sont maintenant payantes, la plupart restent accessibles sans dépenser un sou.

En soutenant les conclusions du préavis municipal, nous voulons assurer la participation publique pour garantir une assise financière stable.

#### Apport pédagogiques

Quelle ville de Suisse Romande peut offrir une fois par année la possibilité aux enfants, aux adolescents, aux jeunes et aux adultes de vivre une fin de semaine où chacune et chacun peut se plonger dans le monde de la littérature riche et variée sans jugement et en toute liberté ? Les parents d'adolescents en particulier sont actuellement à la recherche de valeurs NON VIRTUELLES à proposer à leurs enfants. "Le Livre sur les quais" est absolument une manifestation qui propose et ouvre des portes pour encourager le désir et le plaisir de lire donc répond à cette recherche des parents.

#### Convention

A l'image de ce que propose le Canton une convention tripartite est élaborée entre la Ville, l'Association Le Livre sur les quais et GCE SA. Cette convention fixe entre autres le montant accordé.

La Ville propose CHF 100'000.00 en 2018 puis le montant sera réévalué pour les années suivantes suite à la prise en considération de la motion du groupe des Verts. Actuellement la subvention de la Ville est inférieure à celle du Canton, une équité de traitement est vivement souhaitée.

A noter qu'un subventionnement en appelle d'autres : si la Ville soutient une manifestation, les sponsors seront disposés à la soutenir également.

#### Participation de Grand Chelem Event SA

Dès le début cette société était présente, par la recherche de sponsors, sa collaboration est antérieure à 2016. M. Collet, directeur de GCE, nous parle de cette manifestation, qui mérite de continuer malgré les problèmes de gestion qu'elle a connus en 2016.

Vu l'ampleur de la manifestation, l'intervention de professionnels est entièrement justifiée. Fin 2016 GCE a donné son accord de principe pour reprendre la gestion financière, tout en laissant la programmation artistique à l'équipe actuelle. La voilure a été réduite et les résultats sont probants. Le but est d'équilibrer les comptes.

Si la subvention n'était pas acceptée, GCE continuera à faire partie de l'organisation. Les tables rondes étant l'ADN de la manifestation, leur accès gratuit n'est plus remis en cause pour les prochaines éditions. Le fait que Grand Chelem veuille inscrire la manifestation dans des chiffres noirs ne pose aucun problème à la minorité de la commission.

Selon le rapport préavis N° 51/12.15, traitant de la motion Bouvier, la ville de Morges, alors qu'elle ne gère que deux institutions communales, jouit d'une somme conséquente de revenus. Bien qu'elle soutienne quatre institutions muséales par le biais de conventions et qu'elle octroie des subventions ordinaires et extraordinaires à de nombreuses organisations culturelles, les charges nettes des prestations culturelles aux morgiens se situent dans la fourchette basse du panel. (cit. p. 7/25).

## 2 CONCLUSION

La minorité est décidée à donner un signal fort en soutenant la politique culturelle définie par la Ville. Les critères définis par la Ville sont respectés, soit :

- Favoriser l'accès à la culture par la gratuité pour une majorité des évènements,
- Favoriser la création : rentrée littéraire en Suisse romande, les trois meilleures ventes sont réalisées par des auteurs suisses romands
- Former les jeunes à la culture : les sensibiliser par des échanges entre auteurs et écoliers dans les classes et au sein de la manifestation
- Animer la Ville : le public nombreux apprécie l'ambiance portée par les habitants et les visiteurs.
- Mettre en valeur le patrimoine : la plupart des tables rondes sont organisées dans lieux d'histoire, vieille Ville, château et sur le lac.

Morges peut soutenir financièrement une politique culturelle forte.

Cette manifestation est une chance inestimable pour notre région

Son ADN, à savoir la gratuité et l'accès pour toutes et tous à la lecture, mérite le soutien proposé.

La manifestation culturelle est un réel bénéfice pour les morgiennes et les morgiens

Le partenariat public - privé est un élément qui garantit la pérennité de la manifestation.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. de porter la subvention au Livre sur les quais à CHF 100'000.00 pour l'année 2018.

Pour la minorité de la commission

Anne Françoise Cosandey  
La rapporteure

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 7 février 2018**